



PROCES-VERBAL

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL Association intercommunale scolaire de l'Esplanade AISE

Le Mercredi 6 juillet 2016 à 19h00

Présidence de Monsieur le Préfet Jean-Pierre DERIAZ

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée.
2. Contrôle des présences.
3. Assermentation des membres du conseil intercommunal et des suppléants.
4. Election du président du Conseil intercommunal.
5. Election du (de la) secrétaire du conseil intercommunal.

Présidence du président du conseil intercommunal :

1. Election du Vice-président du Conseil intercommunal.
2. Election des scrutateurs du Conseil intercommunal.
3. Election des scrutateurs-suppléants.
4. Election du (de la) secrétaire suppléant(e).
5. Election des membres du Comité de Direction.
6. Election du Président du Comité de Direction.
7. Election de la commission de gestion et des finances.
8. Election de la commission des constructions scolaires.
9. Election de la commission de révision du règlement du conseil Intercommunal.

Présidence du Préfet :

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président.
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.
3. Communications diverses.

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.
La liste des délégués est déposée sur le bureau.

Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Madame Vanessa WICHT

Fonctionne comme scrutateurs provisoires : Monsieur Stéphane GABRIEL & Madame Karin PASCHE

28 conseillers sont présents.

0 conseillers sont absents.

9 conseillers sont excusés.

8 membres du Comité de Direction sont présents.

2 membres du Comité de Direction sont absents.

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront.

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de Direction et enfin la Présidente du Comité de Direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu Président du Conseil intercommunal : Monsieur Antoine NICOLAS

Est élue Secrétaire du Conseil intercommunal : Madame Vanessa WICHT

Reprise de la présidence par Monsieur Antoine Nicolas

Est élu Vice-président du Conseil intercommunal : Monsieur Stéphane GABRIEL

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

▪ **Scrutateurs :**

Madame Karin PASCHE

Madame Antonella SALAMIN

▪ **Scrutateurs Suppléants :**

Monsieur Nicolas BECK

Madame Valérie ALAIX LASSUEUR

Est élue secrétaire suppléante : Madame Karin PASCHE

Sont élus au Comité de Direction :

- 1. Monsieur Serge CERATO (Coinsins)**
- 2. Madame Chantal LANDEIRO (Le Vaud)**
- 3. Madame Monya JACCARD (Burtigny)**
- 4. Monsieur Jean-Jacques NICOLET (Marchissy)**
- 5. Madame Ipek TRIGG (Vich)**
- 6. Madame Anne STIEFEL (Begnins)**
- 7. Madame Claudine VANAT-GACHET (Duillier)**
- 8. Madame Céline ETOUPE (Saint-George)**
- 9. Madame Patricia RAMA (Bassins) absente à confirmer dans sa fonction.**
- 10. Monsieur Martin BRYNER (Longirod) absent à confirmer dans sa fonction.**

Est élue Présidente du Comité de Direction de l'Association :

- Madame Claudine VANAT-GACHET**

Sont élus membres de la Commission de gestion et des finances (5 membres et 2 suppléants) :

- 1. Madame Antonella SALAMIN**
- 2. Monsieur Michel JEANRENAUD**
- 3. Monsieur Etienne BOVY**
- 4. Monsieur Jacques FAVRE**
- 5. Monsieur Michel PEYTREGNET**
- 6. Madame Manuela FORSTER BELL**
- 7. Monsieur Luc MOUTHON (absent à confirmer dans sa fonction)**

Sont élus membres de la Commission des constructions scolaires (5 membres et 2 suppléants) :

- 1. Madame Karin PASCHE**
- 2. Madame Sylvie MULLER**
- 3. Monsieur Patrick JEANNERET GROSJEAN**
- 4. Madame Valérie JEANRENAUD**
- 5. Monsieur Philippe MENOUD**
- 6. Monsieur Edgar CRETEGNY**
- 7. Monsieur Samuel GROSCLAUDE (absent à confirmer dans sa fonction)**

Sont élus membres de la Commission de révision du règlement du Conseil intercommunal (3 membres et 2 suppléants) :

1. Monsieur Jacques MUGNIER
2. Monsieur Nicolas BECK
3. Madame Séverine PELICHET
4. Monsieur Patrick VISINAND
5. *Monsieur Luc Mouthon (absent à confirmer dans sa fonction)*

Reprise de la Présidence par Monsieur le Préfet qui procède à l'assermentation des membres du Comité de direction et du Président.

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le Président du Conseil intercommunal et la secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée)

Le procès-verbal est lu et approuvé.

La séance est levée à 19h50

Le Préfet :



La Secrétaire